



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2016-  
\* \* \***

**Objet :**

**Budget du service de l'Eau de la commune.  
Compte Administratif 2015.  
Affectation du résultat de la section d'exploitation  
sur le budget 2016.**

Délibération affichée le :

**PROJET**

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2015 du service de l'Eau a été arrêtée avec un excédent de 520 276,44 € et la section d'investissement avec un excédent de 812 404,94 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 220 276,44 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 300 000,00 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

- **ACCEPTÉ** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.